

Réf: Dossier 435787

## Avis de constitution

### SOCIETE « DS FAMO »

Siège Abidjan Cocody Angré, Lot 512, Ilot 23

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/07/2025, et enregistrés au CEPICI le 23/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DS FAMO »

Objet : MONÉTIQUE, REFOFILAGE DE VOIE, BTP, CONSTRUCTION, VENTE DE VETEMENT, COMMERCE GÉNÉRAL.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

-l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toutes société existante ou devant être créée

- Et généralement toute opération financière, commerciales, industrielles, mobilières, et immobilière se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Angré, Lot 512, Ilot 23

Dirigeant(s) M SORO NAMOGO OUMAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-08827 du 27/08/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°52449/GTCA/RC/2025 du 27/08/2025

